

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 04 OCTOBRE 2023

Convocations adressées le : Jeudi 28 septembre 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 6

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 4

Nombre de pouvoirs attribués : 3

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 13

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Armelle AUDIN ; Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ; Christian GATARD ; Michel GILLOT. Laurent RAYMOND.

Suppléants à voix délibérative :

Christian BONNARD ; Evelyne DUPUY ; Aude GOBLET ; Michel PADONOU.

Suppléants sans voix délibérative :

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Pouvoir de Franck Mazet à Emmanuel DENIS.

Pouvoir de Emmanuel FRANCOIS à Christophe BOULANGER.

Pouvoir de Sébastien MARAIS à Christian GATARD.

Absents excusés :

Corinne CHAILLEUX ; Pascale DEVALLE ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU ; Nathalie SAVATON.

Secrétaire de séance :

Laurent RAYMOND.

**C 23/10/01 – MODIFICATION ET INSTALLATION DES REPRESENTANTS DE
TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT
DES MOBILITES DE TOURAINE**

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, présente le rapport suivant :

Conformément à ses statuts, le Syndicat des Mobilités de Touraine se trouve composé de 14 délégués titulaires :

- 11 délégués pour la métropole « Tours Métropole Val de Loire »
- 1 délégué pour la commune de Vernou-sur-Brenne
- 1 délégué pour la commune de Vouvray
- 1 délégué pour la commune de la Ville-Aux-Dames

Suite aux dernières élections municipales du 10 septembre 2023 dans la Commune de La Riche, ainsi qu'à la démission de Monsieur Lionel AUDIGER de ses fonctions de délégué syndical du Syndicat, Tours Métropole Val de Loire a modifié, par délibération du 25 septembre 2023, ses délégués pour siéger au Comité du Syndicat des Mobilités de Touraine.

En application de l'article L 5211-9 du code général des collectivités territoriales, sont appelés les délégués en vue de leur installation.

Par délibération du Conseil métropolitain de Tours Métropole Val de Loire du 25 septembre 2023,

les délégués titulaires désignés sont :

- Monsieur Frédéric AUGIS
- Madame Armelle AUDIN

la déléguée suppléante désignée est :

- Madame Aude GOBLET

Sont déclarés installés en qualité de membres du Comité du Syndicat des Mobilités de Touraine les délégués suivants :

Entité	Titulaires	Suppléants
<i>Tours métropole Val de Loire</i>	Frédéric AUGIS	Aude GOBLET
<i>Tours métropole Val de Loire</i>	Armelle AUDIN	<i>Emmanuel DUMENIL (déjà installé par délibération du Comité syndical du 30 mai 2023)</i>

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat des Mobilités de Touraine ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 25 septembre 2023 ;

- **ACTE** l'installation des membres suivants au Comité du Syndicat des Mobilités de Touraine :

Entité	Titulaires	Suppléants
<i>Tours métropole Val de Loire</i>	Frédéric AUGIS	Aude GOBLET
<i>Tours métropole Val de Loire</i>	Armelle AUDIN	<i>Emmanuel DUMENIL (déjà installé par délibération du Comité syndical du 30 mai 2023)</i>

Le Comité adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

Le secrétaire de séance,  Laurent RAYMOND	Pour le Président et par délégation, La Directrice,  Soazic LE GUEN
--	--